

WO/GA/56/12

Original : anglais

date : 12 avril 2023

**Assemblée générale de l’OMPI**

**Cinquante‑sixième session (26e session ordinaire)**

**Genève, 6 – 14 juillet 2023**

Rapport sur le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE)

*établi par le Secrétariat*

1. Au cours de la période considérée, le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE) a tenu sa quinzième session du 31 août au 2 septembre 2022. Ont pris part à cette session plus de 250 participants de 82 États membres, un État non membre et 24 observateurs. À titre de mesure transitoire dans le cadre du *Nouveau cycle d’élection des membres des bureaux des assemblées et autres organes des États membres de l’OMPI*[[1]](#footnote-2), adopté le 23 juillet 2022[[2]](#footnote-3), le comité a élu M. Irakli Kasradze (Géorgie) président par intérim de la quinzième session, et a également élu M. Kasradze président et M. Al‑Debassi et Mme Lotheringen vice‑présidents de la seizième session. Le comité a adopté un résumé présenté par le président, publié sous la cote WIPO/ACE/15/12[[3]](#footnote-4).
2. Le programme de travail de la quinzième session portait sur les thèmes suivants :

* échange de données d’expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres;
* échange de données d’expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d’application des droits de propriété intellectuelle, notamment le mécanisme permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d’une manière équilibrée, globale et efficace;
* échange de données d’expérience nationales relatives à l’assistance fournie par l’OMPI dans le domaine législatif, notamment l’élaboration de lois nationales sur l’application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l’usage abusif des procédures d’application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l’intérêt général et conformément aux priorités des États membres; et
* échange d’exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l’appui de l’OMPI en faveur des activités de formation à l’échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d’action de l’OMPI pour le développement et au mandat de l’ACE.

1. Le programme de travail comprenait 31 exposés présentés par des experts et trois débats d’experts[[4]](#footnote-5).
2. Au titre du point du programme de travail intitulé “Échange de données d’expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres”, huit États membres ont fait part de leur expérience. Les exposés ci‑après ont été présentés : “Les activités récentes de sensibilisation à la lutte contre la contrefaçon au Danemark”, menées par l’Office danois des brevets et des marques; “*N’achetez et ne vendez pas de produits de contrefaçon, et ne demandez pas à d’autres de le faire pour vous!* – Une campagne récente de lutte contre la contrefaçon au Japon”, par l’Office des brevets du Japon (JPO); “Les activités récentes de sensibilisation du Centre malien de promotion de la propriété industrielle”, par le Centre malien de promotion de la propriété industrielle (CEMAPI); “Les actions menées par l’Institut de la propriété industrielle du Mexique en matière de protection et d’application des droits de propriété intellectuelle”, par l’Institut de la propriété industrielle du Mexique (IMPI); “Les activités récentes de sensibilisation de l’Agence nationale de la propriété industrielle et de la promotion de l’innovation du Niger”, par l’Agence nationale de la propriété industrielle et de la promotion de l’innovation du Niger (AN2PI); “La campagne de sensibilisation à la propriété intellectuelle 2020‑2021 pour les élèves, les enseignants, les parents et la communauté locale à Oman”, par le Ministère de l’éducation d’Oman; “Les attitudes et la sensibilisation des consommateurs aux Philippines – Les résultats et les enseignements tirés de l’utilisation de l’instrument de l’OMPI relatif à la conduite d’enquêtes auprès des consommateurs”, par l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHL); et “Les activités actuelles de sensibilisation à la propriété intellectuelle en Thaïlande”, par le Département de la propriété intellectuelle, Ministère du commerce (Thaïlande).
3. Dans le cadre du point du programme de travail intitulé “Échange de données d’expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d’application des droits de propriété intellectuelle, notamment le mécanisme permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d’une manière équilibrée, globale et efficace”, les exposés ont été regroupés autour de cinq thèmes.
4. Sous le thème “Mécanismes institutionnels pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne”, une “Étude sur l’atteinte au droit d’auteur dans l’industrie des jeux vidéo” a été présentée par M. Gaetano Dimita, maître de conférences, Centre for Commercial Law Studies de l’Université Queen Mary de Londres. En outre, deux États membres ont fait part de leur expérience : “Mesures d’application du droit d’auteur et avancées récentes en matière d’application des droits dans l’environnement numérique en République de Corée” par le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée; et “Procédure administrative applicable à la lutte contre le piratage dans l’environnement numérique et autorégulation en Espagne” par la sous‑direction de la propriété intellectuelle, Ministère de la culture et des sports de l’Espagne.
5. Sous le thème “Coordination de l’application des droits de propriété intellectuelle”, six États membres et une organisation intergouvernementale ont présenté leurs données d’expérience : “Les efforts du Brésil en matière de lutte contre le piratage et les délits en matière de propriété intellectuelle”, par l’Agence nationale du cinéma (ANCINE); “Rôle et expérience des services douaniers du Chili concernant les mesures aux frontières”, par le Service national des douanes du Chili; “Les initiatives gouvernementales, le renforcement de la coopération et l’extension des activités de sensibilisation et d’information au Kazakhstan”, par l’Institut national de la propriété intellectuelle du Kazakhstan; “Une enquête majeure de la nouvelle Division de la police de la technologie et des dessins et modèles de l’Office coréen de la propriété intellectuelle”, par l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO); “Le rôle du ministère public dans l’application des droits de propriété intellectuelle en République de Corée”, par le Ministère de la justice de la République de Corée; “Programme relatif au respect de la propriété intellectuelle en Arabie saoudite à l’intention des fonctionnaires”, par l’Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP); et “Les travaux du programme de contrôle des conteneurs ONUDC‑OMD sur les droits de propriété intellectuelle”, par l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Un débat d’experts a eu lieu, animé par M. Fernando Javier Garcete Sander, directeur général responsable de l’application des droits, Direction nationale de la propriété intellectuelle du Paraguay, avec une intervention de la délégation du Pakistan.
6. Sous le thème “Le rôle des intermédiaires dans l’application des droits de propriété intellectuelle (en ligne et dans le monde physique)”, une “Étude sur le rôle du système des noms de domaine et de ses administrateurs dans l’application du droit d’auteur dans l’environnement numérique” a été présentée par M. Dean S. Marks, avocat, directeur exécutif et conseiller juridique, Coalition for Online Accountability (États‑Unis d’Amérique) et M. Jan Bernd Nordemann, avocat, Nordemann Czychowski & Partner, Berlin, et professeur honoraire, Université Humboldt de Berlin (Allemagne). En outre, cinq exposés ont été présentés : “Le ‘Real Deal’ : une approche collaborative pour lutter contre les délits en matière de propriété intellectuelle sur les marchés au Royaume‑Uni”, par le groupe des marchés nationaux pour la protection de la propriété intellectuelle (Royaume‑Uni); “Le point de vue d’AIM – Association des industries de marque – sur le rôle des intermédiaires en ligne dans la lutte contre la contrefaçon”, par l’AIM – l’Association des industries de marque; “Le point de vue de l’industrie de la musique enregistrée sur le rôle des intermédiaires en ligne dans la lutte contre le piratage”, par la Fédération internationale de l’industrie phonographique (IFPI); “La lutte contre le non‑respect des procédures douanières dans le secteur du transport express – L’approche de DHL Express”, par DHL Express; et “Mesures prises par MasterCard pour prévenir les atteintes à la propriété intellectuelle”, par MasterCard International. Un débat d’experts a eu lieu, animé par M. Tim Werner, juriste et responsable des politiques, économie immatérielle, Direction générale du marché intérieur, de l’industrie, de l’entrepreneuriat et des PME (DG GROW), Commission européenne, Bruxelles.
7. Sous le thème “Nouvelles technologies et application de la propriété intellectuelle”, l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) a présenté une contribution intitulée “Nouvelles possibilités techniques en matière de protection et d’application des droits de propriété intellectuelle – mise à jour concernant la technologie de la chaîne de blocs au service de la lutte contre les produits de contrefaçon” et le Tencent Group a présenté une contribution intitulée “Faciliter la protection du droit d’auteur en Chine grâce à l’innovation technologique”.
8. Sous le thème “Règlement des litiges de propriété intellectuelle”, trois exposés ont été présentés sur les thèmes ci‑après : “Injonctions dynamiques et autres mesures injonctives en Inde”, par Mme Justice Prathiba M. Singh, Division de la propriété intellectuelle, Haute Cour de Delhi; “Travaux récents de l’Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle sur la réparation des atteintes à la propriété intellectuelle”, par l’Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI); et “Travaux de l’Association internationale pour les marques sur l’harmonisation de la législation en matière d’injonctions provisoires”, par l’International Trademark Association (INTA). Un débat d’experts a suivi, animé par M. Bassem Awad, ancien juge à la Cour d’appel de l’Égypte et professeur, Faculté de droit, Université Western Ontario (Canada), avec des interventions des délégations des États‑Unis d’Amérique, du Kenya, de l’Ouzbékistan, du Pakistan et du représentant d’AIM.
9. Au titre du point du programme de travail intitulé “Échange d’exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l’appui de l’OMPI en faveur des activités de formation à l’échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d’action de l’OMPI pour le développement et au mandat de l’ACE”, l’Albanie a fait part de son expérience avec son adaptation du manuel de formation “Poursuite des délits liés à la propriété intellectuelle de l’OMPI en vue de son utilisation en Albanie”, et M. Awad a présenté le “Recueil de jurisprudence de l’OMPI sur l’application des droits de propriété intellectuelle en arabe”.
10. Le comité a pris note de l’exposé du Secrétariat sur les activités récentes de l’OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, inspirées par le programme et budget 2020‑2021, le programme de travail et budget 2022‑2023 et la recommandation n° 45 du Plan d’action de l’OMPI pour le développement[[5]](#footnote-6).
11. En ce qui concerne les travaux futurs, le comité est convenu de poursuivre l’examen, à sa seizième session, du programme de travail en cours mentionné au paragraphe 2 du présent document.
12. *L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à prendre note du “Rapport sur le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE)” (document WO/GA/56/12).*

[Fin du document]

1. Paragraphe 127 du document A/63/10, disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2022/a-63/doc_details.jsp?doc_id=580211>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir le paragraphe 17 du Rapport de synthèse de la soixante-troisième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI (document A/63/9), disponible à l’adresse suivante :   
   <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2022/a-63/#tab3>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Tous les documents de travail sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=55207>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Documents WIPO/ACE/15/3 à WIPO/ACE/15/11. [↑](#footnote-ref-5)
5. Document WIPO/ACE/15/2. [↑](#footnote-ref-6)